



## Comité des programmes et des budgets

Trente-cinquième session

Vienne, 14-16 mai 2019

### Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

#### Note du Secrétariat

Le présent document remplace le document PBC.34/9/Rev.1 et contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 7 mars 2019.

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 7 mars 2019, 169 États étaient Membres de l'ONUDI, dont 167 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les États Membres ci-après ne sont pas encore inscrits sur l'une de ces listes :

État :	Date d'adhésion
Kiribati :	9 février 2016
Micronésie (États fédérés de)	7 mars 2019

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



**A. États figurant dans la liste A**

Afghanistan	Gabon	Maroc	République-Unie de Tanzanie
Afrique du Sud	Gambie	Maurice	Rwanda
Algérie	(République islamique de)	Mauritanie	Samoa
Angola	Ghana	Mongolie	Sao Tomé-et-Principe
Arabie saoudite	Guinée	Mozambique	Sénégal
Bahreïn	Guinée-Bissau	Myanmar	Seychelles
Bangladesh	Guinée équatoriale	Namibie	Sierra Leone
Bénin	Îles Marshall	Népal	Somalie
Bhoutan	Inde	Niger	Soudan
Botswana	Indonésie	Nigéria	Sri Lanka
Burkina Faso	Iran (République islamique d')	Oman	Tadjikistan
Burundi	Iraq	Ouganda	Tchad
Cabo Verde	Jordanie	Ouzbékistan	Thaïlande
Cambodge	Kazakhstan	Pakistan	Timor-Leste
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Togo
Chine	Kirghizistan	Philippines	Tonga
Comores	Koweït	Qatar	Tunisie
Congo	Lesotho	République arabe syrienne	Turkménistan
Côte d'Ivoire	Liban	République centrafricaine	Tuvalu
Djibouti	Libéria	République de Corée	Vanuatu
Égypte	Libye	République démocratique du Congo	Viet Nam
Émirats arabes unis	Madagascar	République démocratique populaire lao	Yémen
Érythrée	Malaisie	République populaire démocratique de Corée	Zambie
Eswatini	Malawi		Zimbabwe
État de Palestine	Maldives		
Éthiopie	Mali		
Fidji			

**B. États figurant dans la liste B**

Allemagne	Irlande	Malte	Suisse
Autriche	Israël	Monaco	Turquie
Chypre	Italie	Norvège	
Espagne	Japon	Pays-Bas	
Finlande	Luxembourg	Suède	

### C. États figurant dans la liste C

Argentine	Cuba	Mexique	Suriname
Bahamas	Dominique	Nicaragua	Trinité-et-Tobago
Barbade	El Salvador	Panama	Uruguay
Belize	Équateur	Paraguay	Venezuela
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Pérou	(République bolivarienne du)
Brésil	Guatemala	République dominicaine	
Chili	Guyana	Sainte-Lucie	
Colombie	Haïti	Saint-Kitts-et-Nevis	
Costa Rica	Honduras	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
	Jamaïque		

### D. États figurant dans la liste D

Albanie	Croatie	Monténégro	Slovénie
Arménie	Fédération de Russie	Pologne	Tchéquie
Azerbaïdjan	Géorgie	République de Moldova	Ukraine
Bélarus	Hongrie	Roumanie	
Bosnie-Herzégovine	Macédoine du Nord	Serbie	
Bulgarie			